RÈGLEMENT 469 ANNEXE A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

		Coût unitaire	Taxable
1.	Coût du plan général des rues ou de tout autre plan	4.10 \$	OUI
2.	Épinglette sur bouton	2.61\$	OUI
<u> </u>	Epinglette sui bouton	2.01 \$	001
3.	Calendrier de la ville	3.04 \$	OUI
4.	Autres articles en vente Prix coûtant	PLUS 25%	OUI
5.	Autres certificats	5.22 \$	NON
6.	Copie ou extrait du rôle d'évaluation par unité d'évaluation	0.49\$	NON
7.	Copie de règlement municipal par page, maximum 35 \$	0.41\$	NON
8.	Copie du rapport financier	3.30 \$	NON
9.	Reproduction de la liste des contribuables ou habitants par nom	0.01\$	NON
10.	Reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles par nom à voter lors d'un référendum	0.01 \$	NON
11.	Page photocopiée autre que les documents décrits aux articles 8 à 12	0.41\$	OUI
12.	Page dactylographiée ou manuscrite	4.10\$	NON
13.	Frais pour paiement refusé par l'institution financière	50.00\$	NON
14.	Reproduction d'un document sur audiocassette PLUS par heure d'enregistrement	16.25 \$ 45.25 \$	NON
15.	Reproduction d'un document sur CD-ROM	16.50\$	NON
16.	Reproduction d'un document sur clé USB	16.50\$	NON
17.	Photographie Format 8" X 10" Format 5" X 7"	6.50 \$ 5.00 \$	NON

RÈGLEMENT 469 ANNEXE A ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Coût unitaire Taxable

18.	Médaille pour les animaux		
	La Ville participe à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée du Richelieu (RISAVR). La RISAVR fournit les services de contrôle animalier sur le territoire de la ville et perçoit les revenus provenant des médailles et des autres services qu'elle fournit.		
	L'enregistrement est requis à la suite de l'acquisition d'un animal ou lors de l'emménagement dans la ville 15 jours suivant l'arrivée de l'animal au foyer.		
	Le renouvellement de l'enregistrement doit se faire chaque année, à la date d'anniversaire du premier achat.		
	Chien	25.00 \$	NON
	Chat non stérilisé	25.00 \$	NON
	Chat stérilisé (preuve de stérilisation requise)	15.00 \$	NON
	Remplacement de médaille	5.00 \$	NON
	La médaille n'est pas transférable ni remboursable. Euthanasie d'un animal: le propriétaire doit s'adresser à un vétérinaire.		

19.	Consultation du portail des données immobilières		
	Accès public	Gratuit	
	Accès professionnel		
	Ouverture de compte	25.00 \$	OUI
	Rôle de taxation	15.00 \$	OUI
	Relevé de taxes	60.00\$	OUI
	Cartographie	N/A	
	Accès commercial		
	Rôle d'évaluation	2.25 \$	OUI
	Rôle de taxation	15.00 \$	OUI
	Cartographie	N/A	